

## MODALITES ADMINISTRATIVES DE REINSCRIPTION ET D'INSCRIPTION

### ▪ REINSCRIPTIONS (élèves actuels)

Uniquement en ligne du lundi 17 mai au mercredi 2 juin 2021 inclus en envoyant un dossier complet de réinscription à l'adresse dédiée : [reinscriptionseea@mairie-tournefeuille.fr](mailto:reinscriptionseea@mairie-tournefeuille.fr)

**Merci d'avance de bien vouloir respecter les délais impartis pour se réinscrire à l'EEA ; ils impactent en effet chaque année le nombre de places disponibles pour accueillir de nouveaux élèves au moment des inscriptions. Aucun dossier ne pourra être accepté après le 2 juin.**

Attention, les personnes qui sont en attente d'affectation scolaire, universitaire ou professionnelle, sont invitées à se réinscrire « sous réserve » en le mentionnant sur le dossier dans la page pédagogique.

### ▪ INSCRIPTIONS (nouveaux élèves)

☞ Pour toutes les activités sauf le Jardin musical : du lundi 7 au vendredi 18 juin 2021 inclus, en ligne en envoyant un dossier complet d'inscription à l'adresse dédiée : [inscriptionseea@mairie-tournefeuille.fr](mailto:inscriptionseea@mairie-tournefeuille.fr) et dans la limite des places disponibles.

☞ Pour le Jardin musical : lundi 7 et mardi 8 juin 2021, par téléphone auprès du secrétariat de l'EEA au 05 61 07 03 96 ou 05 62 13 21 62 et dans la limite des places disponibles.

☞ Pour tous, dossier d'inscription disponible sur ce site à compter du 4 juin 2021.

### ▪ MODALITES FINANCIERES

- Droits annuels d'inscription ;
- Cotisations trimestrielles : appel à cotisation à terme échu ;
- Fournitures pour les Arts plastiques et/ou pour la Marionnette (année scolaire) ;
- Règlement des Droits annuels d'inscription et des Fournitures pour les Arts plastiques et/ou pour la Marionnette au moment du règlement de la 1<sup>ère</sup> facture trimestrielle (janvier 2022) ;
- Prélèvement automatique (mandat de prélèvement SEPA) pour ceux qui le souhaitent ;
- Paiement en ligne sur le Portail Familles de la Ville ou bien au guichet de la Mairie Annexe impasse Max Baylac.

### Dossier complet à renvoyer par mail à l'adresse indiquée (Réinscriptions ou Inscriptions) :

☞ Partie administrative (2 pages)

☞ Partie pédagogique (1 page)

☞ Prélèvement automatique (mandat de prélèvement SEPA) pour ceux qui le souhaitent (recto)

Les documents demandés dans la partie administrative sont à ajouter dans les pièces jointes :

☞ Justificatif de domicile de moins de 3 mois.

☞ Attestation CAF (ou MSA) portant le n° d'allocataire et l'indication du Quotient Familial, (QF) de janvier 2021 sauf si celui-ci a été fourni avec le DUI ou la réactualisation Enfance/Jeunesse. En l'absence de l'une de ces pièces, le QF maximum sera appliqué sans rétroactivité.